

19AND23 PARTNERS
 92089094400019
 Montants exprimés en euros
 Exercice du : 01/10/2022 au 31/12/2023

Compte de résultat 2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023
	Net
Chiffre d'affaires	17780
Vente de service	17780
Total des produits d'exploitation	17780
Achats	217
Prestation de service	89
Matériel et outillage	128
Services extérieurs	9616
Abonnements logiciels	79
Frais divers	4
Frais de déplacements	5616
Véhicule et carburant	1806
Réception, représentation, congrès	631
Restaurants et repas d'affaires	1363
Télécom et poste	92
Services bancaires	25
Impôts et taxes	0
Rémunérations et charges sociales	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	908
Amortissement	908
Total des charges d'exploitation	10741
RESULTAT D'EXPLOITATION	7039
Total des produits financiers	0
Total des charges financières	0
RESULTAT FINANCIER	0
RESULTAT COURANT	7039
Total des produits exceptionnels	0
Total des charges exceptionnelles	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0
Impôt sur les bénéfices	1056
RESULTAT DE L'EXERCICE	5983

BILAN ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amorts	Net	Net
Actionnaires - Capital souscrit non appelé	0		0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	2122	908	1213	0
Immobilisations financières	5000	0	5000	0
Immobilisations financières	5000	0	5000	0
Total actif immobilisé	7122	908	6214	0
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	0		0	0
Créances	519	0	519	0
Régularisation de TVA déductible	224		224	0
Régularisation de TVA sur immobilisation	295		295	0
Associés - Comptes d'apport en société	0		0	0
Disponibilités	11855		11855	0
Banque 1	11855		11855	0
Charges constatées d'avance	0		0	0
Total actif Circulant	12374	0	12374	0
TOTAL ACTIF	19496	908	18588	0

BILAN PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Net	Net
Capital	100	0
Capital souscrit appelé versé	100	0
Primes d'émission	0	0
Réserves	0	0
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	5983	0
Total Capitaux Propres	6083	0
Dettes financières	8686	0
Associés - Comptes courants	8686	0
Clients créditeurs	0	0
Dettes d'exploitation	3819	0
Régularisation de TVA intracom UE	88	0
TVA à payer	2676	0
Impôts sur les bénéfiques	1056	0
Total Dettes	12505	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL PASSIF	18588	0

19AND23 PARTNERS

SASU au capital de 100,00 €

Adresse : 19 Avenue de la paix, Charbonnières-les-bains RCS Lyon 920890944

Procès verbal de décision unilatérale de l'actionnaire unique en date du 20/06/2024

Le 20/06/2024 à 10h00, au siège social de la société, le Président de la société 19AND23 PARTNERS, à savoir François-Xavier Meyer (ci-après l'"Associé Unique") a décidé de prendre les décisions suivantes :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'Associé Unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTIMES (5 982,79 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés s'élevant à MILLE CINQUANTE-CINQ EUROS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTIMES (1 055,79 €)

En conséquence, l'associé unique donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023, s'élevant à CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTIMES (5 982,79 €) de la manière suivante :

Apurement des pertes antérieures : ZÉRO EURO (0,00 €) Dotation aux réserves :

Dotation à la réserve légale : CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTIMES (5 982,79 €)

Dotation à la réserve statutaire : ZÉRO EURO (0,00 €)

Dotation aux réserves facultatives : ZÉRO EURO (0,00 €)

Bénéfice distribuable :

À titre de dividende : ZÉRO EURO (0,00 €) Report à nouveau : ZÉRO EURO (0,00 €)

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice Dividendes versés

2022 0,00 €

2021 0,00 €

2020 0,00 €

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'Associé Unique, après avoir entendu le rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Résolution n°4 : Rémunération du Président

L'Associé Unique, approuve la rémunération du Président qui, au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 se monte à 0,00 €.

L'Associé Unique décide de fixer la rémunération du Président à 0,00 € pour l'exercice 2024, les cotisations sociales afférentes seront intégralement prises en charge par la société.

Il peut décider d'une rémunération moindre, voire nulle. Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Résolution n°5 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par L'Associé Unique.

François-Xavier Meyer, Associé Unique



signature